AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1241
FR0000060873-FS0493

13 août 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BELVEDERE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 août 2013, la société Credit Value Partners LP[1] (777 Third Avenue Suite 19A, New York, Etats-Unis) agissant pour le compte de clients et de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 août 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BELVEDERE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 1 312 237 actions BELVEDERE représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BELVEDERE sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 1 595 813 bons de souscription d'actions (BSA), lesquels sont exerçables dans les 15 jours de bourse de l'expiration de chaque trimestre civil s'écoulant à compter de l'émission desdits BSA jusqu'au 21 janvier 2015 et pouvant donner droit, par exercice au prix de 2 € par bon, à un maximum de 48 573 actions BELVEDERE[4].

[1] Agissant en qualité de *Manager*.
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 477 223 actions représentant 26 629 609 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.